

INSTRUCTION N° 08 DU 09 AVRIL 2023



Objet : A/S Modèles d'ordre de recette.

REFER :- La loi organique n° 18-15 du 2 septembre 2018, modifiée et complétée relative aux lois de finances notamment son article 40 ;

- La loi 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée relative a la comptabilité publique.

- Décret exécutif n° 46-93 du 06 février 1993 fixant les délais de paiement des dépenses, de recouvrement des ordres de recettes et des états exécutoires et la procédure d'admission en non valeur.

Dans le cadre de l'exécution de budget programme, et conformément au nouveau mode de gestion comptable et financière prévu par la loi organique n°18-15 du 02 septembre 2018, relative aux lois de finances, la présente instruction a pour objet de fixer les nouveaux modèles des ordres de recettes, qui sont appelés à remplacer les modèles actuels.

Les ordres de recettes sont des documents par lesquels les ordonnateurs ordonnent l'ordre de recouvrement de la recette publique, ils doivent porter toutes les informations nécessaires pour permettre aux comptables publics d'effectuer le recouvrement et l'imputation budgétaire et comptable de la recette.

A ce titre, les modèles des ordres de recettes élaborés par les services compétents prennent en compte les informations prévues par la réglementation en vigueur et les nouvelles classifications par activité, ainsi que la classification des charges budgétaires de l'Etat par nature économique en cas de rétablissement de crédits.

Pour permettre aux comptables publics de réaliser les opérations de rétablissement de crédits, les ordonnateurs sont tenus de remplacer les titres émis sur le compte 212.008 intitulé : « dépenses ordinaires du budget à annuler par suite de reversement de fonds » par des titres de recette indiquant la source exacte de revenus par catégorie et sous-catégorie.

En effet, les ordonnateurs du budget de l'état sont tenus à établir des ordres de recette conformément aux model ci- joint en annexe :

Annexe 1 : Ordre de recette (notifié au comptable public).

Annexe 2 : Avis d'émission d'ordre de recette (notifié au débiteur)

Annexe 3 : Ordre d'annulation ou de réduction de recette (notifié au comptable public).

Annexe 4 : Avis d'émission d'ordre d'annulation ou de réduction de recette (notifié au débiteur)

Annexe 5 : Bordereau d'envoi des ordres de recette (notifié au comptable public).



DESTINATAIRES :

Pour exécution :

- l'Agent Comptable Central du Trésor ;
- le Trésorier Central ;
- le Trésorier Principal ;

Pour information :

- Président de la Cour des comptes ;
- Chef de l'Inspection Générale des Finances ;
- Directeur Général du Budget ;
- Directeurs Régionaux du Trésor.

Annexe n°01

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

ORDONNATEUR :
CODE ORDONNATEUR :

ORDRE DE RECETTE

EXERCICE :	COMPTE D'IMPUTATION :
PORTEFEUILLE DE PROGRAMMES :	
PROGRAMME :	
SOUS-PROGRAMME :	
ACTION:	
SOUS -ACTION :	
TITRE : (1)	
CATEGORIE / SOUS- CATEGORIE (le plus fin) : (2)	
N° D'ORDRE:	



Mme/ M est tenu de verser à la caisse de Monsieur le Trésorier de la Wilaya de , qui est habilité, conformément aux dispositions du décret exécutif n° : 46.93 du 06.02.1993 d'en faire recette au compte n°:, Ligne () intitulée :.....

La somme dont l'indication suit, pour les motifs ci-après énoncés.

LE DEBITEUR	MOTIF (S)	BASE DE LIQUIDATION
<ul style="list-style-type: none">- Nom et prénom du débiteur- Activité/ raison sociale du débiteur- Adresse (s) du débiteur- Compte (s) courant (s)- N° CNAS- Autre identifications utiles (NIF, NIS...)		
SOMME À RECOUVRER		

Le présent ordre de recette est arrêté à
la somme de : (en lettres)

Fait àle :
ORDONNATEUR (cachet, griffe, signature)

(1),(2) en cas d'opération de rétablissement de crédits

ORDONNATEUR :
CODE ORDONNATEUR :

**AVIS D'EMISSION D'ORDRE D'ANNULATION
OU DE REDUCTION DE RECETTE**



EXERCICE :	COMPTE D'IMPUTATION :
PORTEFEUILLE DE PROGRAMMES :	
PROGRAMME :	
SOUS-PROGRAMME :	
ACTION :	
SOUS -ACTION :	

L'ordre de recette n°.....émis le à l'encontre de Mr pour un montant de est annulé ou diminué depour le motif ci-après.....

.....

.....

A.....le.....

(Signature de l'ordonnateur)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

ORDONNATEUR :
 CODE ORDONNATEUR :

BORDEREAU D'ENVOI DES ORDRES DE RECETTE

Numéro de bordereau :
 Numéro du compte :

EXERCICE :
 PORTEFEUILLE DE PROGRAMMES :
 PROGRAMME :
 SOUS-PROGRAMME :
 ACTION:
 SOUS ACTION :



Numéro et date des ordres de recette		Noms des débiteurs	Montant des ordres à recouvrer	observations
numéro	date			
		TOTAL DES ORDRES DE RECETTES		
		TOTAL ANTERIEUR		
		TOTAL GENERAL		

Arrêté le présent bordereau à la somme des ordres de recette
 délivrés de

Signature de l'ordonnateur)